



Arnaques à la consommation à l'étranger

Par **cbruno**, le **07/04/2010** à **21:59**

Bonjour,

Quels sont les (ou le) recours possibles ? Suite à un voyage en Turquie et notamment une visite dans une bijouterie mes parents de 70 ans se laissent manipuler devant de nbx cadeaux proposés et finissent pas signer des bordereaux pour un montant de 11 000 € (soit un prélèvement mensuel de 1000 €), eux pensant avoir dépensé 1200 € (sont des ouvriers avec une ptite retraite). Je doute par ailleurs que les bijoux concernés ont bien la valeur demandée.

Bref de retour en France la découverte, après un passage à la banque celle-ci nous indique qu'il est impossible de faire opposition. Un accord à l'aimable a été envisagée mais aucune trace.

Donc que pouvons nous faire ?
Cordialement,

Par **combalo**, le **22/09/2011** à **16:12**

J'ai eu un peu le même problème et je voudrais savoir comment s'est résolu le problème de vos parents ? Merci pour la réponse

Par **momosan**, le **22/06/2013** à **02:40**

bonjour ! pour vous, il y a longtemps mais moi, je me suis fait anarquer par La "bijouterie d'état" [s]**Argos jewelart, à Antaya** en avril 2013. je recherche des témoignages; pourrez vous me dire si votre mésaventure est due à Argos ? Merci !